

**GRADES ET ECHELONS BENEFICIANT D'UN RELEVEMENT DU MINIMUM DE TRAITEMENT
AU 1^{ER} MAI 2022**

GRADES DE CATEGORIE C DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
Grades relevant de l'échelle C1 C1
✓ Adjoint·e administratif·ve
✓ Adjoint·e technique
✓ Adjoint·e technique des établissements d'enseignement
✓ Adjoint·e du patrimoine
✓ Adjoint·e d'animation
✓ Opérateur·trice des A.P.S.
✓ Agent·e social·e
1 ^{er} échelon
2 ^{ème} échelon
3 ^{ème} échelon
4 ^{ème} échelon
5 ^{ème} échelon
6 ^{ème} échelon
7 ^{ème} échelon
Grades relevant de l'échelle C2 C2
✓ Adjoint·e administratif·ve principal·e de 2 ^{ème} classe
✓ Adjoint·e technique principal·e de 2 ^{ème} classe
✓ Adjoint·e technique principal·e de 2 ^{ème} classe des établissements d'enseignement
✓ Adjoint·e du patrimoine principal·e de 2 ^{ème} classe
✓ Adjoint·e d'animation principal·e de 2 ^{ème} classe
✓ Opérateur·trice des A.P.S. qualifié·e
✓ Agent·e social·e principal·e de 2 ^{ème} classe
✓ Agent·e spécialisé·e principal·e de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles
✓ Auxiliaire de soins principal·e de 2 ^{ème} classe relevant de la spécialité aide-médico psychologique et assistant·e dentaire
✓ Garde champêtre chef·fe
✓ Gardien·ne-brigadier·e de police municipale
1 ^{er} échelon
2 ^{ème} échelon
3 ^{ème} échelon
Autre grade de catégorie C
✓ Agent·e de maîtrise
1 ^{er} échelon
2 ^{ème} échelon
3 ^{ème} échelon
Grades de catégorie B relevant du nouvel espace statutaire (NES)
✓ Rédacteur·rice
✓ Technicien·ne
✓ Assistant·e de conservation du patrimoine et des bibliothèques
✓ Assistant·e d'enseignement artistique
✓ animateur·rice
✓ Educateur·rice territorial·e des A.P.S.
✓ Chef·fe de service de police municipale
1 ^{er} échelon
2 ^{ème} échelon
Autres grades de catégorie B
✓ Aide-soignant·e de classe normale
✓ Auxiliaire de puériculture de classe normale
✓ Moniteur·rice-éducateur·rice et intervenant·e familial·e de classe normale
1 ^{er} échelon
2 ^{ème} échelon

Les échelles de rémunération de catégorie C, l'échelonnement indiciaire applicable aux cadres d'emplois relevant du nouvel espace statutaire (NES) ainsi que les fiches « carrières » de cadres d'emplois de catégories B et C concernés par le traitement minimum.